

Après un contrat aidé : un niveau de vie qui progresse

Emmanuel Berger & Tristan Klein
DARES

L'étude présentée ici repose sur l'analyse des réponses à la seconde vague d'enquêtes menée dans le cadre du Panel DARES auprès de 8 000 personnes entrées dans les dispositifs de la politique de l'emploi entre début 1997 et fin 1999.

Cette seconde vague d'interrogations, réalisée entre mars et juillet 2003, permettait de prolonger l'information sur les trajectoires professionnelles et fournissait une analyse relative aux conditions de vie des anciens bénéficiaires au travers de questions portant sur leur situation familiale, leurs conditions de logement et leurs éventuels problèmes de transport, leur état de santé, les éventuelles discriminations à leur égard, la présence des revenus complémentaires et leur nature. L'opinion de la personne sur son passage en dispositif a permis de compléter l'analyse.

1 Des conditions de vie difficiles avant l'entrée en dispositif

1.1 Les personnes qui accèdent aux dispositifs de politique de l'emploi sont exposés à la pauvreté et ont des revenus faibles

Le revenu médian par unité de consommation fluctue entre 400 et 726 €, et 20% d'entre eux notamment, n'ont jamais travaillé avant l'entrée en dispositif. Leur situation financière apparaît ainsi moins bonne que celle des ménages comptant au moins un chômeur. Une double distinction apparaît entre les différents contrats aidés.

1.2 Un clivage oppose les CES et SIFE collectifs aux CIE et SIFE individuels.

Les conditions de vie de ces derniers étant, avant l'entrée, meilleures. L'illustre entre autres, la déclaration de problèmes de santé, plus forte chez ces deux populations, attestant de ce qu'ils accueillent les personnes aux conditions de vie les plus difficiles.

1.3 Une différence de nature permet d'isoler les dispositifs en alternance (apprentissage et qualification) et Trace.

Ces dispositifs d'adressent exclusivement à des jeunes, de fait peu autonomes à l'entrée en contrat aidé et percevant très peu de ressources. Or, pour les moins de 26 ans, le passage dans un dispositif de la politique de l'emploi coïncide avec l'entrée dans la vie adulte : départ du domicile parental, mise en couple, naissance d'enfants. Les jeunes en Trace apparaissent en proie à de plus fortes difficultés que ceux en alternance.

2 Un niveau de vie qui progresse

Trois ans et demi après leur sortie de dispositif, près de trois bénéficiaires sur quatre ont vu le niveau de vie de leur ménage augmenter par rapport à la période précédant l'entrée.

2.1 Une amélioration pour les adultes

La progression du revenu médian par UC s'étale de 240 € pour les SIFE collectif à 350 € par mois pour les CIE. Néanmoins, un ménage sur cinq a vu ses ressources diminuer et le niveau de vie médian reste en deçà de l'ensemble de la population.

Les questions sur les opinions montrent que, pour les personnes passées par le CIE, le CES, le Sife collectif ou les contrats en alternance, le dispositif est analysé comme ayant permis d'améliorer leur situation financière. Les Sife individuels au départ moins défavorisés, ainsi que les Trace, toujours en proie à de fortes difficultés, sont moins nombreux à partager cette opinion.

2.2 Un accès à l'autonomie financière pour les jeunes passés par l'alternance

Les années qui suivent la sortie de ces contrats en alternance correspondent à l'entrée dans l'âge adulte et la vie professionnelle de ces jeunes. Ainsi, en 2003, le revenu des jeunes passés en contrats de qualification ou d'apprentissage se situent aux alentours du revenu médian de la population. Par contre les jeunes passés par d'autres dispositifs et en premier lieu Trace sont dans une situation nettement moins favorable.

2.3 Cette progression du niveau de vie est liée à l'amélioration de la situation professionnelle

Ceux qui voient leur situation financière s'améliorer fortement sont ceux pour qui les situations d'emploi prédominent (pour les jeunes passés un CIE ou un CQ, sept sur dix en trajectoire dominée par l'emploi).

L'insertion est plus difficile pour les anciens salariés de CES ou les stagiaires en SIFE collectifs : trois sur dix ont une trajectoire dominée par le chômage. Cependant même ces anciens bénéficiaires de CES ou SIFE collectifs à la trajectoire professionnelle dominée par le chômage ou l'inactivité voient leur niveau de vie progresser (67% en SIFE Collectif, 60% en CES).

3 Des disparités et des difficultés qui persistent pour certaines franges de la population.

3.1 La situation familiale

Exception faite des jeunes, plus de 2/3 des anciens salariés de contrats aidés ont des trajectoires familiales très stables sur la période. Les situations familiales des jeunes changent après le passage en dispositif. La mise en couple et la naissance d'enfants est plus forte pour les femmes que pour les hommes sauf pour celles passées par le SIFE individuel ou Trace.

3.2 Les conditions de logement

Seule une petite partie des bénéficiaires est devenue propriétaire, des anciens salariés de CIE ou des jeunes passés par l'alternance le plus souvent. Plus d'un jeune sur trois accède à l'autonomie résidentielle dans les quatre années qui suivent l'entrée en contrat ou stage aidé. Les anciens salariés de contrats aidés demeurent moins bien logés que l'ensemble de la population. (1,1 à 1,4 selon les dispo contre 1,5 pièce par personne dans la population générale).

3.3 Les conditions de transport

Les problèmes liés au transport ont diminué, une partie des anciens bénéficiaires ayant acquis un véhicule. Néanmoins, un ancien bénéficiaire de Trace sur quatre et 15% des anciens CES ou SIFE collectifs déclarent encore subir des difficultés de transport.

Conclusion :

Les personnes qui sont passées par un contrat aidé voient leur niveau de vie progresser mais restent en but à des difficultés. Evaluer encore plus précisément l'évolution des conditions de vie passe par la comparaison de la situation des bénéficiaires à celles de personnes de caractéristiques identiques non passées par le dispositif. La comparaison déjà effectuée sur les CIE et les CES montre que les anciens salariés de CIE ont des niveaux de vie nettement plus élevés en 2003 et sont moins touchés par la pauvreté du fait d'une meilleure situation professionnelle. La situation des CES est par contre moins favorable mais intervient dans notre comparaison un biais de sélection puisque la situation financière avant l'entrée des bénéficiaires de CES était nettement moins bonne que celle de la population témoin.

Cette intervention prend appui sur une publication de la Dares à paraître bientôt :

Berger E., Klein T. (2005), « Après un contrat aidé : un niveau de vie qui progresse mais une situation encore défavorisée au regard de l'ensemble de la population », Premières synthèses, à paraître.